



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Bundesamt für Raumentwicklung ARE**  
**Office fédéral du développement territorial ARE**  
**Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE**  
**Uffizi federal da svilup dal territori ARE**

b a s e s

**Evaluation de la durabilité de projets  
dans les cantons et communes**

Etat des lieux 2011 et perspectives

## **Impressum**

### **Editeur**

Office fédéral du développement territorial ARE

### **Rédaction**

Frédéric Barman, Anne DuPasquier (direction du projet), ARE

### **Mode de citation**

Office fédéral du développement territorial (ARE), 2012: Evaluation de la durabilité de projets dans les cantons et communes : Etat des lieux 2011 et perspectives

### **Distribution**

[www.are.admin.ch/eddlocal](http://www.are.admin.ch/eddlocal)

04.2012



## Tables des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Contexte et objectifs.....	4
1.2	Enquête.....	4
2	Etat des lieux.....	6
2.1	Evolution.....	6
2.2	Raisons d'entreprendre une EDD.....	8
2.3	Types de projets analysés.....	9
2.4	Outils d'évaluation.....	11
2.5	Institutionnalisation.....	13
2.6	Procédure.....	15
2.7	Conséquences et bénéfices de l'EDD.....	17
2.8	Communication des résultats.....	18
2.9	Autres types d'évaluation dans des domaines spécifiques.....	19
3	Synthèse et perspectives.....	20
4	Bibliographie.....	22
	Annexes.....	23

## Table des figures et tableaux

Figure 1:	Evolution du nombre de cantons et communes pratiquant des EDD.....	6
Figure 2 :	Carte des collectivités publiques pratiquant des EDD.....	7
Figure 3:	Raisons d'entreprendre une EDD.....	8
Figure 4:	Domaines concernés par les EDD.....	9
Figure 5:	Moment de l'évaluation.....	15
Figure 6:	Nombre d'EDD réalisées par année par canton, ville et commune.....	16
Figure 7:	Conséquences de l'EDD.....	17
Figure 8:	Bénéfices de l'EDD.....	17
Tableau 1:	Outils utilisés lors d'une EDD par les cantons, les villes et les communes.....	11
Tableau 2:	Institutionnalisation de l'EDD.....	13

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte et objectifs

Dès 1992, suite à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, les collectivités publiques locales se sont attachées à mettre sur pied des démarches de développement durable, telles que des Agendas 21, pour répondre aux engagements internationaux. Une dizaine d'année plus tard, le besoin s'est fait sentir de la part des cantons et des communes de vérifier si les actions entreprises allaient réellement dans le sens du développement durable. Les évaluations de la durabilité (EDD) étant un bon moyen pour faire cet examen, les collectivités publiques se mettent progressivement à les utiliser.

L'évaluation de la durabilité a pour objectif de renforcer la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration de projets, et de servir d'aide à des décisions politiques. Une telle démarche permet de vérifier la compatibilité d'un projet avec les trois dimensions du développement durable, en mettant en avant ses effets positifs et négatifs sur l'économie, la société et l'environnement dans une perspective tant locale que globale, et ceci à court, moyen et long termes.

L'EDD est inscrite dans la Stratégie pour le développement durable<sup>1</sup>, adoptée par le Conseil fédéral, en tant que mesure de mise en œuvre du développement durable. Afin de faciliter son application au niveau local, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) met à disposition des cantons et des communes différents moyens tels qu'un groupe de travail puis d'échange d'expériences, un guide pratique sur l'application de l'EDD, ainsi qu'un dépliant à l'intention des politiciens, des fiches techniques et une série d'exemples<sup>2</sup>.

Le groupe d'échange d'expériences mis sur pied en 2008 est un réseau constitué autour de l'EDD, qui se réunit deux fois par an. Il a pour but de faciliter l'introduction et la pratique de l'EDD dans les communes et les cantons. Après plus de trois années de rencontres et dans la perspective de Rio+20, il a été prévu de réaliser une enquête afin de préciser la situation en matière d'EDD en Suisse.

L'objectif général est de renforcer et d'encourager les démarches d'EDD à plus large échelle.

Le présent document donne un état des lieux des procédures d'EDD en Suisse au cours de ces dix dernières années, soit de 2000 à juin 2011. Il a pour but:

- de mieux définir le cadre mis en place lors de l'EDD (l'ancrage institutionnel, les acteurs impliqués, les ressources, les types de projets analysés)
- de montrer les facteurs de succès, les déficits, et les possibilités d'amélioration
- de déduire des recommandations pour la poursuite des EDD.

## 1.2 Enquête

Un questionnaire en ligne composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes a été envoyé en juin 2011 aux 26 cantons et à 278 communes. Parmi ces dernières, 118 sont des villes et les 160 autres représentent des communes de moins de 10'000 habitants, membres du Forum du développement durable. Les destinataires étaient principalement des délégués ou responsables du développement durable, mais aussi de l'aménagement du territoire, des responsables politiques ou autre personnel administratif.

Sur les 304 destinataires, 143 questionnaires ont été retournés, ce qui représente un taux de réponse de 47%.

---

<sup>1</sup> Conseil fédéral suisse, 2012

<sup>2</sup> Cf. [www.are.admin.ch/eddlocal](http://www.are.admin.ch/eddlocal)

Le chapitre suivant présente les résultats structurés en différentes parties :

- Evolution générale
- Types de projets analysés
- Outils utilisés
- Ancrage de l'EDD au sein des institutions publiques
- Elaboration de la procédure d'évaluation
- Conséquences et bénéfices de l'EDD
- Communication des résultats.

## 2 Etat des lieux

### 2.1 Evolution

Dès les années 2000, afin de vérifier si leurs projets répondent bien aux principes du développement durable, nombre de cantons et communes introduisent l'évaluation de la durabilité. La figure 1 en montre l'évolution.

En 2011, 58 cantons et communes pratiquent l'EDD plus ou moins régulièrement<sup>3</sup>. Il s'agit de 14 cantons, 27 villes, neuf communes d'agglomération et huit autres petites communes. 36 collectivités publiques (dont 8 cantons) se situent en Suisse alémanique, 21 en Suisse romande (dont 5 cantons) et le canton du Tessin (cf. Fig. 2 et Annexes).

Parmi les cantons et communes ayant répondu qu'ils ne pratiquaient pas l'EDD, 26 ont précisé qu'ils avaient l'intention de s'y mettre prochainement, dont la moitié dès fin 2011-2012.

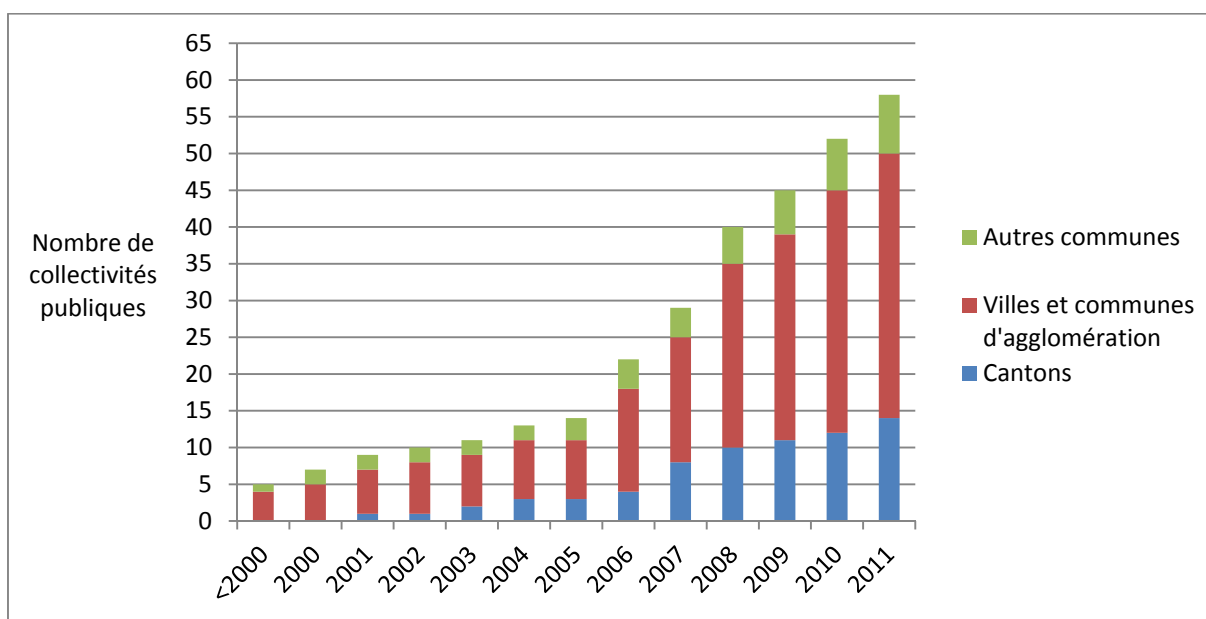


Figure 1: Evolution du nombre de cantons et communes pratiquant des EDD

Depuis une dizaine d'années, on observe une forte progression du nombre de collectivités publiques locales ayant démarré une EDD : de sept en l'an 2000, elles passent à 58 en 2011.

Avant les années 2000, cinq communes pionnières s'étaient déjà impliquées dans des EDD, dont les villes de Berne, Winterthur, Neuchâtel et Vevey. L'EDD était cependant réalisée surtout de manière ponctuelle. Cela correspond à la période d'élaboration de démarches de développement durable, comme c'est le cas de la ville de Vevey. En 1998, cette dernière avait mis en place un Agenda 21, puis en 1999, la Municipalité adopte une grille de lecture pour l'analyse de projets pour les préavis soumis au Conseil communal.

En 2001, le canton d'Argovie introduit l'EDD dans sa gestion, suivi jusqu'en 2005 par respectivement Berne et Bâle-Campagne.

<sup>3</sup> Quatre réponses étaient non valables et sept autres données provenant du groupe d'échange d'expérience ont été rajoutées.

En 2006 et 2007, on remarque une augmentation plus forte des EDD, en particulier dans les villes, tendance qui se renforce encore en 2008.

La pratique des EDD reste exceptionnelle chez les petites communes. On en dénombre huit en 2011, quatre s'étant lancées respectivement en 2008, 2009, 2010 et 2011: Huttwil (BE), Ebnat-Kappel (SG), Tramelan (BE) et Ollon (VD).

Il arrive que certaines collectivités publiques locales abandonnent en cours de route: le canton de Schaffhouse, par exemple, suite à un changement politique.

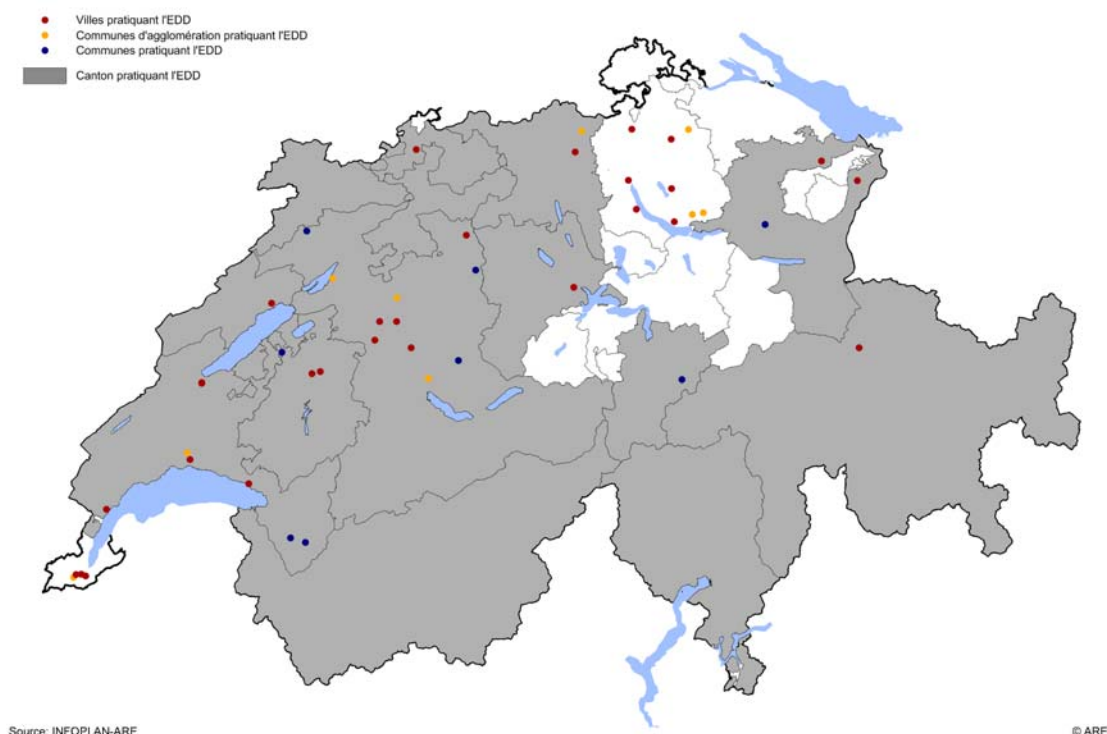


Figure 2 : Carte des collectivités publiques pratiquant des EDD

Concernant l'évolution, on peut faire des parallèles avec les incitations de l'ARE ou d'acteurs tiers. En effet, l'ARE avait organisé en 2004 un Forum du développement durable sur le thème « Evaluation et développement durable »<sup>4</sup>. Puis dès 2006, il met en place un groupe de travail réunissant des représentants de cantons et de villes actifs dans ce domaine. L'objectif était de réaliser un guide pratique sur l'EDD, en mettant en avant les aspects de procédure.

La parution du guide en 2007<sup>5</sup> semble donner une bonne impulsion puisqu'à ce moment nous pouvons observer une augmentation forte des villes (+ 33%) et progressive des cantons.

Dès 2008, l'ARE crée un groupe d'échange d'expériences qui réunit deux fois par an une trentaine de représentants de cantons et de villes. Différents sujets y sont traités<sup>6</sup>: *recommandations pour la présentation des résultats d'une évaluation de la durabilité; obstacles potentiels et recommandations; situation de l'évaluation de la durabilité (EDD) par rapport à d'autres types d'évaluation; fixer le cadre spatial et temporel, définir le référentiel*, ainsi que différentes thématiques: *promotion économique, de la ville à l'espace rural, projets sociaux, projets touristiques et d'aménagement urbain*.

Par ailleurs, le Programme d'encouragement au développement durable de l'ARE permet d'octroyer des soutiens financiers pour l'introduction d'EDD au sein de collectivités publiques, l'évaluation étant instituée comme point fort des projets à soutenir<sup>7</sup>. Entre 2006 et 2008, 20 % des projets soutenus (c'est-à-dire par an respectivement 3, 6 et 8) concernaient ce domaine. Trois cantons en ont

<sup>4</sup> ARE, 2004, Forum du développement durable, procès-verbal 27.10.2004, [www.aren.admin.ch/forumdd](http://www.aren.admin.ch/forumdd)

<sup>5</sup> ARE, 2007

<sup>6</sup> Cf. Fiches techniques: [www.aren.admin.ch/eddlocal](http://www.aren.admin.ch/eddlocal)

<sup>7</sup> Cf. [www.aren.admin.ch/programmeencouragement](http://www.aren.admin.ch/programmeencouragement)

notamment été bénéficiaires<sup>8</sup>: Vaud pour le développement de Boussole21, Jura pour des applications de l'étude d'impact sur la santé (EIS) dans le cadre de Juragenda21 et le canton du Tessin pour des adaptations de l'outil vaudois à leur situation.

De plus, des cours spécifiques ont été organisés par l'ARE, l'idheap et sanu en Suisse romande (en 2007 et 2009, 40 participants au total) et en Suisse alémanique (2 fois par an dès 2006, quelque 150 participants au total).

## 2.2 Raisons d'entreprendre une EDD

L'évolution de la pratique des EDD pose la question de la motivation pour le faire. La figure ci-dessous donne des indications sur les raisons qui poussent une commune ou un canton à entreprendre une telle démarche.

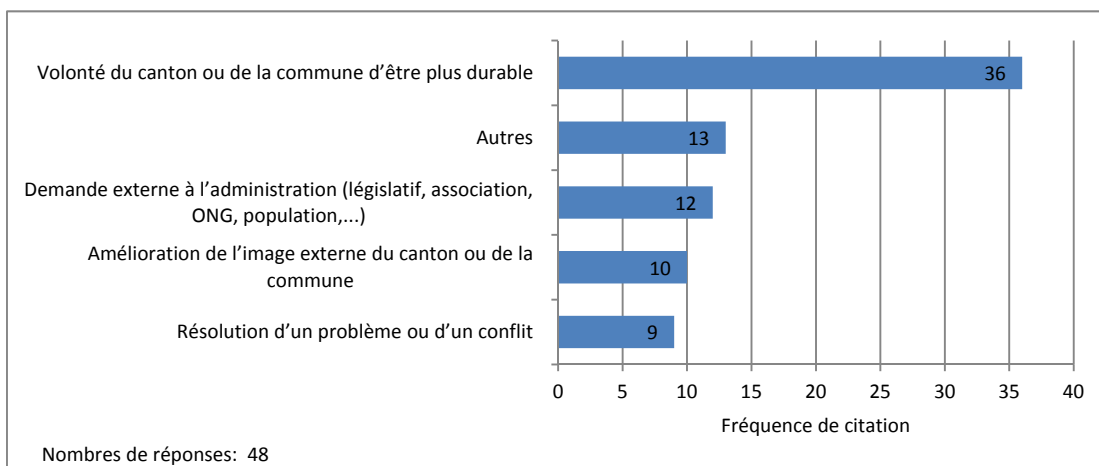


Figure 3: Raisons d'entreprendre une EDD (question à choix multiples)

La raison la plus fréquemment citée est la volonté du canton ou de la commune d'être plus performant du point de vue du développement durable. Elle se recoupe d'ailleurs avec l'amélioration de l'image externe.

La rubrique «Demande externe à l'administration» signifie que ce sont des requêtes d'associations ou des interventions d'organes externes à l'administration publique qui ont poussé l'autorité à pratiquer une EDD. Pour certains cantons, il s'agit de l'obligation fédérale concernant la nouvelle politique régionale. La demande peut provenir du législatif, par exemple dans le canton de Fribourg où elle figure dans le message de la loi sur le Grand Conseil. Pour les villes, l'EDD se trouve être initiée par exemple dans le cadre de l'introduction d'un management environnemental ou du processus de certification Cité de l'énergie. Ont été mentionnées également l'incitation du canton vis-à-vis des communes (canton BE), ou une interpellation du législatif communal. Pour les petites communes sont citées l'adhésion au réseau de communes pour un développement durable Alliance dans les Alpes (commune de Silenen), ou également une demande du législatif.

Parmi les «autres» raisons, figurent notamment le souci d'efficacité à long terme des finances publiques, la minimisation des risques et des conflits, l'optimisation des coûts, une prise de décision du Conseil exécutif, un travail de communication (canton SG), le plan directeur cantonal (canton LU) ou le programme de législature (canton AG).

<sup>8</sup> ARE, 2009



D'une manière générale, on constate une relation entre les collectivités engagées dans des démarches ou actions de développement durable (Agenda 21, Cité de l'énergie, Charte d'Aalborg, Alliance dans les Alpes, etc.) et dans des EDD (cf. Annexes):

- 11 cantons sur les 14 qui pratiquent l'EDD mènent également une démarche de développement durable officielle<sup>9</sup>; l'EDD fait partie de leur programme d'action. Douze font partie du Cercle Indicateurs<sup>10</sup>.
- 30 villes et communes d'agglomération sur les 36 réalisant des EDD ont aussi une démarche de développement durable officielle, 10 sont membres du Cercle Indicateurs et 29 sont labellisées Cités de l'énergie<sup>11</sup>. De plus huit, sur les 18 communes soutenues, se sont lancées dans la réalisation d'un quartier durable et bénéficient du soutien du Programme ARE/OFEN (cf. p. 19)<sup>12</sup>.
- Chez les petites communes, l'EDD est perçue comme une première étape à un processus de développement durable (Ebnet-Kappel, Huttwil, Ollon et Röttenbach).

La connaissance du développement durable est ainsi la plupart du temps une condition préalable pour engager des EDD. Il faut en effet instaurer un climat de confiance pour que la procédure d'EDD se réalise plus aisément.

### 2.3 Types de projets analysés

Une grande variété de projets de différentes politiques publiques sont soumis à EDD dans les cantons et les communes. La répartition par domaine est représentée dans la figure 4.

Les plus fréquents, soit presque la moitié de tous les projets analysés, se situent, selon les réponses rapportées, dans les secteurs du bâtiment et des infrastructures. Les autres types de projets sont représentés pratiquement à parts égales, sauf la culture.

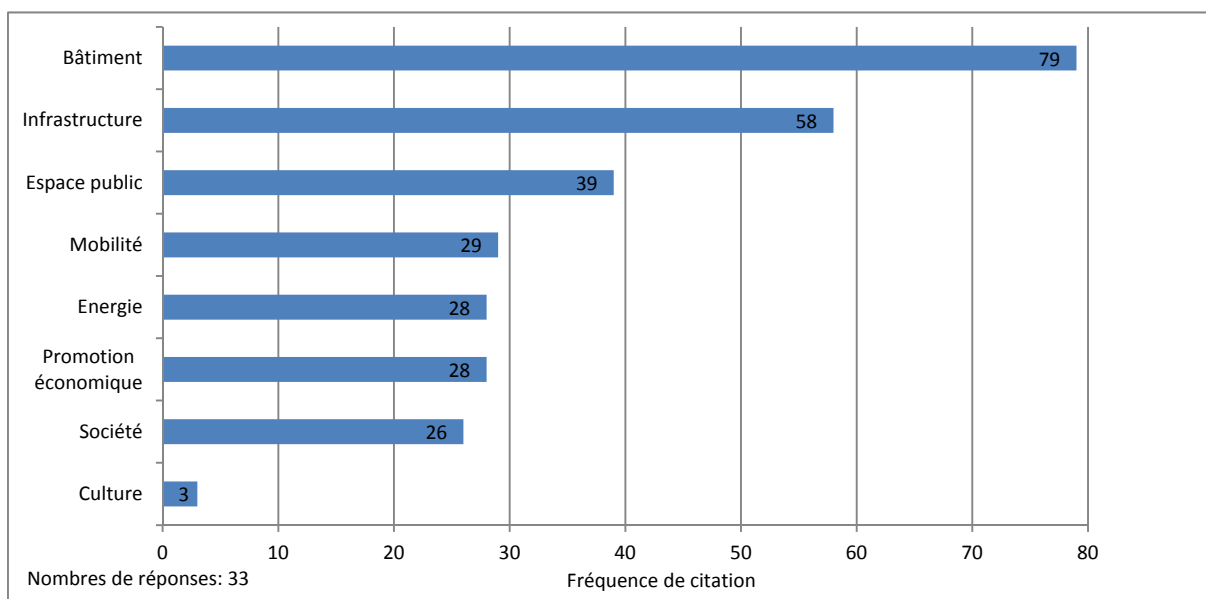


Figure 4: Domaines concernés par les EDD

<sup>9</sup> [www.are.admin.ch/demarches](http://www.are.admin.ch/demarches)

<sup>10</sup> [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html)

<sup>11</sup> [www.citesdelenergie.ch/communes](http://www.citesdelenergie.ch/communes)

<sup>12</sup> [www.quartiers-durables.ch](http://www.quartiers-durables.ch)

Les types de projets le plus souvent analysés sont les suivants:

*Bâtiment (79)<sup>13</sup>*

Cantons : nouveau bâtiment de justice, école cantonale, extension d'une école technique, création d'un abattoir régional

Villes/communes : construction et rénovation de différents bâtiments tels que complexe multisports, écoles, centres administratifs, hôtel de police, maison de commune, centre multifonctions, bâtiments anciens, agrandissement d'une piscine communale, home pour personnes âgées, kiosque avec WC

*Infrastructure (58)*

Cantons : infrastructures routières et de transports publics, remplacement d'un skilift, comparaison de variantes pour le traitement des déchets verts

Villes/communes : construction d'une déchetterie, ou d'infrastructures routières, choix du type de gazon pour un stade de football, concept de réseau mobile, station d'épuration des eaux usées, équipement d'un parc technologique et scientifique, petite centrale hydraulique

*Espace public, territoire (39)*

Cantons : révision du plan directeur cantonal, plan forestier, protection contre les inondations, acquisition d'une parcelle dans une zone industrielle en vue d'une réaffectation en "zone verte", mise en valeur de terre

Villes/communes : renaturalisation d'une parcelle, création d'un jardin ou d'un espace de jeux pour enfants, mise en place d'un concours sur le thème de la biodiversité, renaturation d'une rivière, localisation d'un crématoire, terrain de football, aménagement de places, plans d'aménagement communaux, nature en ville, acquisitions foncières

*Mobilité (29)*

Canton : contrat de prestation pour les transports publics, stratégie de la mobilité, transfert modal route/rail du gravier

Villes/communes : plan ou stratégie de mobilité (public ou privé), mise en œuvre de zones de réduction de vitesse pour les véhicules motorisés, zone 30, aménagement de pistes cyclables, gestion de parking

*Energie (28)*

Canton : loi sur l'énergie, panneaux solaires dans les centres urbains, stratégie de la biomasse, chauffage collectif au bois

Villes/communes : suivi de la consommation énergétique de bâtiments administratifs, application d'un programme d'efficacité énergétique et d'ordonnances sur l'énergie, réseau de chauffage à distance, projet Cité de l'énergie, stratégie climat, conduite de gaz

*Economie (28)*

Cantons : nouvelle politique régionale, révision de la loi sur les impôts, centre commercial, création de zones d'activité d'intérêt cantonal, démantèlement d'une remontée mécanique, installations touristiques

Villes/communes : création d'une plateforme PME public-privé, évaluation de projets dans le cadre de la nouvelle politique régionale, amélioration d'installations touristiques

*Société (26)*

Canton : stratégie ou réforme de la formation, promotion de la jeunesse

Villes/communes : programme d'intégration des étrangers, aide au logement, création d'une interface entre les habitants et les autorités, amélioration de la stratégie de formation, aide sociale, accueil de nouveaux habitants, commune amie des familles, formation des cadres

*Culture (3)*

Cantons : concept de musée, stratégie culturelle

Villes/communes : mise en place d'un événement culturel.

---

<sup>13</sup> Le nombre entre parenthèses représente la fréquence de citation.

D'une manière générale, les cantons passent au crible du développement durable plutôt des projets stratégiques ou à large échelle, comme la stratégie culturelle ou de croissance (BE<sup>14</sup>), la révision du plan directeur (AG, LU, NE) ou un plan de lutte contre les inondations (SG). Dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR), les 24 cantons concernés par cette politique doivent procéder à une évaluation de la durabilité de leur programme de mise en œuvre (PMO), ainsi que de leurs projets dans ce cadre<sup>15</sup>. Pour leur programme NPR 2012-2015, 18 cantons ont fait cette analyse. L'Unité de développement durable du canton de Vaud a d'ailleurs adapté l'outil Boussole21, en collaboration avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme, ainsi que des associations régionales d'appui au développement économique, pour qu'il puisse être utilisé dans ce contexte. L'utilisation de cet instrument est obligatoire pour toutes les demandes de soutien financier en faveur de projets régionaux, qu'ils dépendent de la nouvelle politique régionale ou de la loi sur l'appui au développement économique<sup>16</sup>. Le canton d'Uri a mené une EDD pour le grand projet touristique du resort d'Andermatt, procédure qui a permis d'associer les différents acteurs concernés et de déboucher sur des solutions acceptables par tous<sup>17</sup>.

Les villes et communes se concentrent sur des projets plus concrets : 69 % concernent la construction (bâtiment, infrastructure, espace public). Si le canton l'exige, les projets relevant de la nouvelle politique régionale doivent fournir les résultats d'une EDD avec leur demande de soutien financier.

## 2.4 Outils d'évaluation

Divers outils sont utilisés. Il s'agit ici d'outils généralistes, que l'on a classés en cinq catégories, basées sur celles du guide<sup>18</sup> (cf. tableau 1).

	Nombre de collectivités publiques par catégorie		
	Cantons	Villes et communes d'agglomération	Petites communes
<i>Grille de questionnement</i> : check-list, grille interne, enquête	-	8	3
<i>Grille d'analyse et d'appréciation</i> : Boussole bernoise, Boussole21, Projektanalyse NE, Nachhaltigkeitskompass BL, Aequo 3D, Nachhaltigkeitsbeurteilung Stäfa	9	18	4
<i>Analyse approfondie</i> : WinWin22	-		1
<i>Méthodologie de pesée d'intérêts circonstanciée</i> : Checkliste Interessenabwägung AG, Evaluation des effets (outil de la Confédération)	3	1	
<i>Autres outils</i> : Etude d'impact sur la santé, OKpilot, Triplebudgetierung, grille spécifique	1	4	1

Tableau 1: Catégorie d'outils utilisés lors d'une EDD par les cantons, les villes et les communes

Le choix de l'outil dépend de la finalité de l'EDD, ainsi que des ressources à disposition. Certains cantons ou communes peuvent utiliser des outils différents selon le type de projet.

La catégorie d'outil la plus utilisée est la *grille d'analyse et d'appréciation*. Neuf cantons et 22 communes y ont recours régulièrement. Ces outils permettent en effet de réaliser une appréciation semi-quantitative (en général sur un support Excel). L'analyse peut se faire en groupe rapidement

<sup>14</sup> Cf. Procès verbal, Forum du développement durable, 2008

<sup>15</sup> Loi fédérale sur la nouvelle politique régionale, 2006

<sup>16</sup> ARE, 2012a, p. 24 ; ARE 2012b, p. 53

<sup>17</sup> ARE 2012a, p.32

<sup>18</sup> ARE, 2004 ; ARE, 2007

(max. 2<sup>o</sup>heures) ; les résultats sont présentés sous forme de scores et de graphiques. Certains cantons utilisent des outils de ce type pour les projets dans le cadre de la NRP.

La *grille de questionnement* est la deuxième catégorie d'outils la plus fréquemment utilisée, notamment par neuf villes et communes d'agglomération, ainsi que trois petites communes. Ces outils simples, qui consistent en une liste de questions ouvertes, permettent de réaliser une EDD rapidement sans disposer de compétences particulières. Ils sont donc utiles pour des petites communes ayant peu de ressources. Le canton du Tessin a adapté la check-list de Vevey pour ses communes. Onze collectivités publiques préfèrent utiliser des grilles de questionnement ou des grilles d'évaluations qu'elles ont réalisées en interne.

Dans la catégorie *méthodologie de pesée d'intérêts circonstanciée*, le canton d'Argovie et la ville de Baden (AG) utilisent la Checkliste Interessensabwägung, développée par le canton. Cet outil très complet met particulièrement en avant la pesée des intérêts et intègre des aspects de procédure. Malgré ses qualités, comme il n'existe qu'en langue allemande, il n'est pas utilisé en Suisse romande. La méthodologie de la Confédération<sup>19</sup>, développée pour les programmes, lois et politiques fédérales, est parfois utilisée par des cantons, pour des projets spécifiques, de manière ponctuelle, par exemple pour les plans directeurs cantonaux (LU, BS, BE, NE, SG) ou une stratégie forestière (VD).

La catégorie *analyse approfondie* comprend Winwin 22<sup>20</sup>. Cet outil complexe n'est pas utilisé de manière systématique. Il requière en effet le recours à un expert externe. Cependant, on peut citer les cas de la renaturation d'un cours d'eau (à Dompierre), d'un aménagement de golf ou d'une stratégie de fusion territoriale.

Cinq collectivités utilisent d'*autres types d'outils*. L'étude d'impact sur la santé (EIS) est employée par le canton du Jura pour des projets comme la valorisation des traces de dinosaures de Courtedoux, la réhabilitation de l'habitat ancien à Porrentruy ou la zone d'activités régionale de Delémont. Thalwil et Uster appliquent l'outil Triplebudgetierung à leur politique sociale. Aesch emploie une grille fournie par Cité de l'énergie et Renens l'outil OKpilot.

Il existe encore d'autres outils plus spécifiques, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas été mentionnés dans l'enquête, probablement car ils sont utilisés de cas en cas, par d'autres acteurs que ceux utilisant les outils généralistes. On peut citer notamment :

- Albatros est utilisé pour des projets d'aménagement du territoire de grande envergure (implantation d'un hôpital dans le canton de Vaud).
- Quartiers durables by Sméo a été mis au point spécifiquement pour l'échelle des quartiers<sup>21</sup> (cf. p. 19).

D'une manière générale, on constate que les cantons qui ont développé un outil et qui l'utilisent, jouent un rôle d'incitateurs pour les communes ou pour d'autres cantons, par exemple :

- Le canton de Berne a été, dès 2003, pionnier avec le développement de la Boussole bernoise<sup>22</sup>. Il montre l'exemple en analysant ses politiques, et en fait la promotion lors de journées de formation à l'intention des communes. Dès lors, le canton comptabilise 11°communes pratiquant l'EDD, dont 10 ont recours à la Boussole bernoise. Le canton de Bâle-Campagne s'en est également inspiré et en a fait une version adaptée (Nachhaltigkeitskompass BL), ainsi que le canton de Soleure.
- Le canton de Vaud a modifié l'instrument du canton de Berne pour ses besoins et l'a intitulé Boussole21. Il l'a par ailleurs adapté pour la NPR et il exige que les projets dans ce cadre, notamment touristiques, soient soumis à une EDD avant d'être examinés. Par ailleurs trois villes et communes (sur 7) du canton ont adopté cet outil cantonal (Yverdon-les-Bains, Nyon et Crissier). La ville d'Yverdon-les-Bains avait d'abord commencé en développant Aequo3D en 2006, puis suite à une réévaluation de son processus et à des tests de différents outils, a

<sup>19</sup> ARE, 2008

<sup>20</sup> Idheap & sanu, 2006

<sup>21</sup> ARE, OFEN, 2011; [www.quartiers-durables.ch](http://www.quartiers-durables.ch)

<sup>22</sup> OCEE, 2008, 2010

finalement opté pour Boussole21, étant ainsi soutenue par le canton. Ce dernier offre en effet aussi des formations pour l'administration cantonale et les communes.

- L'instrument vaudois profite aussi à d'autres, le canton de Fribourg l'ayant adopté..
- L'outil développé par le canton d'Argovie est utilisé par la ville de Baden.
- A l'inverse, c'est la ville de St-Gall qui a mis au point le Projektanalyse NE qu'elle utilise depuis 2004. Cela a incité le canton à faire de même dès 2009.

## 2.5 Institutionnalisation

### Ancrage institutionnel

La décision de réaliser une EDD peut provenir d'une demande ponctuelle, pour un projet spécifique. Mais afin d'assurer la pérennité de l'EDD à long terme et son utilisation systématique, certains cantons et communes ont inscrit cette pratique dans un document formel. Cet ancrage institutionnel peut se présenter sous différentes formes (arrêté, loi, règlement, statuts communaux, etc.).

Le tableau ci-dessous présente les cantons, communes et villes qui ont institutionnalisé l'EDD.

	Collectivités ayant institutionnalisé l'EDD
Cantons	<u>AG</u> , <u>BL</u> , <u>BE</u> , <u>FR</u> , <u>VD</u> SG (en projet)
Villes et communes d'agglomération*	<u>Aesch</u> , <u>Baden</u> , <u>Berne</u> , <u>Bubikon*</u> , <u>Bülach</u> , <u>Carouge</u> , <u>Coire</u> , <u>Crissier*</u> , <u>Dürnten*</u> , <u>Köniz</u> , <u>Lengnau*</u> , <u>Mörigen*</u> , <u>Münsingen</u> , <u>Neuchâtel</u> , <u>Nyon</u> , <u>Onex</u> , <u>Renens</u> , <u>Thalwil</u> , <u>Villars-sur-Glâne</u> , <u>Yverdon-les-Bains</u> , <u>Zurich</u> Langenthal (en projet)
Communes	Ebnat-Kappel, Tramelan

Tableau 2: Institutionnalisation de l'EDD (en souligné = avec critères de pertinence ; \* = communes d'agglomération\*)

28 collectivités publiques ont institutionnalisé l'EDD et deux prévoient de le faire.

Parmi les 14 cantons pratiquant l'EDD, seuls cinq l'ont ancré de manière institutionnelle, et ce de la manière suivante :

- Argovie : une décision du gouvernement recommande aux départements de faire des EDD. La loi sur le Parlement stipule de faire figurer dans les messages les impacts du projet sur les trois dimensions du développement durable.
- Bâle-Campagne : il s'agit également d'une décision de l'exécutif.
- Berne : le Conseil-exécutif a décidé en 2007, dans un arrêté, que les stratégies, programmes et plans d'importance cantonale devaient être soumis à une évaluation de la durabilité.
- Fribourg : l'EDD est inscrite dans la Stratégie développement durable de juin 2011<sup>23</sup> et dans la loi sur le Grand Conseil (art. 197 al. 1 let. e<sup>bis</sup> ).
- pour le canton de Vaud, une directive existe pour les projets dans le cadre de la nouvelle politique régionale et de la promotion économique.

Du côté des villes et communes, 60 % de celles qui pratiquent l'EDD l'ont ancrée dans leurs institutions de diverses manières:

- au sein de leur programme, plan ou objectifs de législature

<sup>23</sup> Etat de Fribourg, 2011

- par une décision de l'exécutif, parfois en réponse à une motion du législatif pour introduire les EDD (Bubikon, Yverdon-les-Bains)
- par une inscription dans des lignes directrices ou dans un document stratégique annuel
- comme mesure dans le cadre d'un système de management de la durabilité (Bülach)
- dans le cadre de l'Agenda 21 (Tramelan).

### Critères de pertinence

Pour spécifier quels projets doivent être soumis à une EDD, des critères de pertinence peuvent être établis. Ils peuvent porter sur la procédure (p.ex. tous les projets soumis à une décision de l'exécutif) ou sur le contenu (p.ex. projets stratégiques, impliquant de nombreuses personnes, ayant des conséquences à long terme, d'un certain montant financier, ...).

21 collectivités sur les 28 qui ont institutionnalisé l'EDD disposent de tels critères.

Parmi les cantons :

- Fribourg soumet les projets de lois et de décrets à une EDD, à l'exclusion des budgets et comptes annuels de l'Etat, des crédits supplémentaires et des projets traitant de procédure.
- Argovie doit inclure une description des effets du projet sur l'économie, l'environnement et la société dans tous les messages destinés au Grand Conseil; l'outil utilisé comprend 15 questions pour sélectionner les projets devant être soumis à EDD.
- Bâle-Campagne utilise les critères de pertinence liés à l'outil Nachhaltigkeitskompass BL (Relevanzprüfung)<sup>24</sup>. Un projet est soumis à EDD s'il remplit au moins trois des critères suivants : importance pour la suite du projet (par ex. en phase d'avant-projet) ; nombre de personnes concernées (dès 50'000) ; effets à long terme (30 ans ou plus) ; effet sur un grand territoire (canton ou plus) ; coûts (dès 10 millions de CHF) ; effets indirects sur l'économie du canton ; forts conflits d'intérêts entre les dimensions environnementales, sociales et économiques.
- Berne fait figurer ces critères dans une décision du gouvernement.
- Vaud soumet les projets économiques à EDD.
- Les Grisons disposent d'un « Relevanzcheck » inclus dans l'outil.
- Saint-Gall prévoit des EDD pour tous les projets faisant naître des conflits d'intérêts entre économie, société et environnement.

Les villes et communes ont défini un ou plusieurs critères, dont les plus fréquents sont:

- montant plancher à partir duquel le projet doit être soumis à EDD. A Nyon et Yverdon-les-Bains sont concernés tous les projets de plus de 50'000.- CHF et la justification doit figurer dans les préavis au législatif. A Olon, c'est le cas des préavis communaux.
- taille du projet («grands projets» pour Tramelan)
- existence de différentes variantes (Lengnau)
- projets présentant des conflits d'intérêts potentiels
- projets de construction de grande importance, ou des projets communaux de plans de quartier (Zurich, Dürnten, Coire)
- nombre de personnes touchées (plus de 1000 à Köniz, Thalwil)
- nombre de places de travail concernées (Köniz)
- complexité des projets (Lengnau, Thalwil)
- demande de la commission développement durable (Dürnten)
- au moins deux dimensions du développement durable concernées (Baden)
- toutes les actions de l'Agenda 21 (Onex).

Les communes qui ne réalisent que très peu d'EDD ne jugent pas utile de définir des critères de pertinence. Souvent effectuées sur une base volontaire, les EDD sont décidées de cas en cas, selon la taille et l'importance du projet.

---

<sup>24</sup> Canton de Bâle-Campagne, 2005

Pour l'ancrage institutionnel et la définition de critères, des difficultés sont parfois rencontrées: manque d'acceptation politique, manque de ressources en personnel pour assurer la coordination ou manque de moyens financiers pour donner des mandats externes.

## 2.6 Procédure

L'EDD est une procédure qui va au-delà de la seule utilisation d'un outil pour évaluer les effets d'un projet en fonction des principes du développement durable. Pour son bon déroulement et sa réussite, elle doit être organisée. L'objectif doit être convenu préalablement et plusieurs autres facteurs déterminants doivent être définis : les ressources financières et en temps, le moment choisi en lien avec la phase du projet, l'implication des différents acteurs, dont les rôles doivent être précisés.

### Objectifs de l'évaluation

Lors d'une EDD, il convient de connaître le but que l'on veut atteindre en entreprenant une telle démarche. Selon les réponses reçues à l'enquête, les cantons, villes et communes ont exprimé que le but recherché est principalement de servir d'*aide à la décision* (36%), d'*améliorer le projet* (30%) et de *comparer des variantes* (20%). L'EDD est rarement utilisée pour le *suivi d'un projet* (4%) ou pour d'autres raisons, par exemple pour mieux communiquer (10%).

### Moment de l'évaluation

L'EDD peut intervenir à différentes phases d'un projet : lors de sa planification, au moment de prendre une décision, lors de la réalisation et lors du bilan. L'EDD aura une influence d'autant plus grande sur le projet qu'elle se situe le plus en amont possible, c'est-à-dire lors de la phase « avant-projet » ou « projet ».

C'est bien le cas, puisque, comme cela apparaît dans le graphique ci-après, la grande majorité des EDD ont lieu dans la phase d'avant-projet ou de projet.

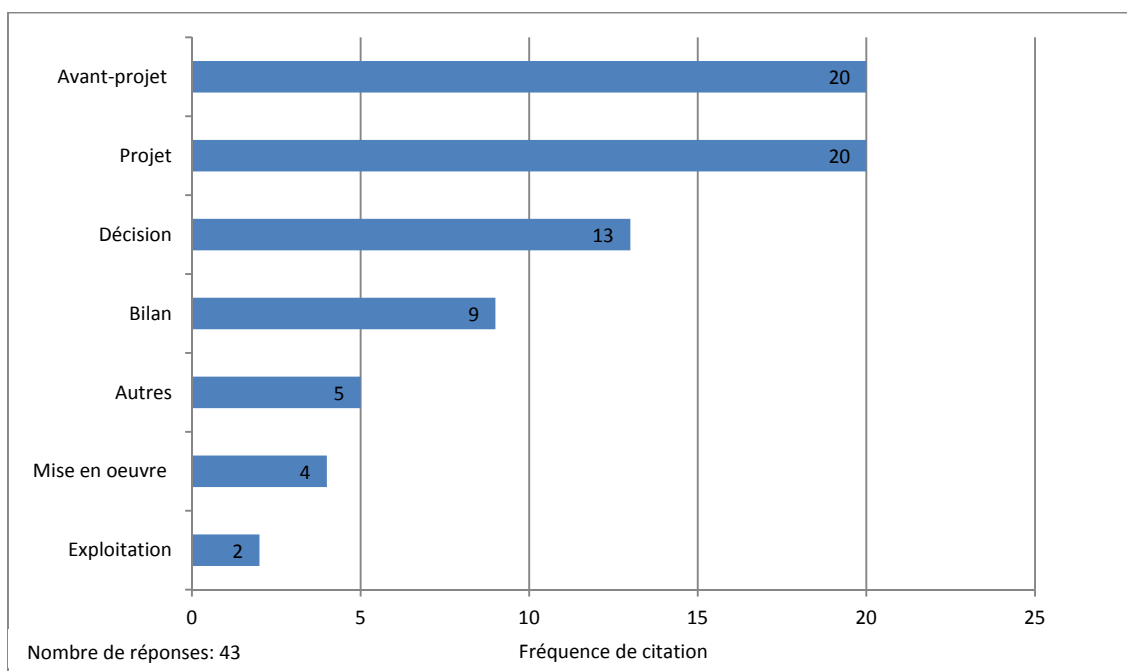


Figure 5: Moment de l'évaluation (question à choix multiples)

## Ressources

Le bon fonctionnement de l'EDD dépend des ressources à disposition. Il est judicieux de se demander, avant d'entreprendre une évaluation, quels sont les moyens financiers, en temps et en personnel, dont on dispose, même si ces aspects ne sont pas toujours considérés<sup>25</sup>.

*Ressources financières.* Les coûts pour mener une EDD sont en général relativement bas. Les dépenses consacrées à l'EDD pour cinq cantons, dix villes et une commune se chiffrent à moins de 1000.- CHF par an au total. Dans le cas de recours à des outils plus complexes, nécessitant, le cas échéant, le recourt à un expert externe, les dépenses peuvent dépasser 10'000.- CHF par an (canton du Jura, Aesch, Thalwil, cette dernière réalisant plus de 20 EDD/an).

*Nombre d'heures consacrées à une EDD.* Généralement, en fonction de l'outil utilisé et du type de projet analysé, le temps pour pratiquer une EDD est assez court dans la plupart des cas. En effet, seize collectivités publiques effectuent une EDD en une à trois heures. Toutefois, les cantons de Berne et du Jura, les villes d'Aesch, Langenthal, Onex et Ostermundigen ont besoin de plus 10 heures pour réaliser une EDD.

*Ressources en personnel.* Un certain pourcentage de temps de travail est alloué aux responsables de l'EDD pour effectuer cette tâche. Il oscille, suivant les cantons, entre 10°%(SG et VD) et 40 % (BE) d'un poste de travail et pour les villes entre 10°%(St-Gall) et 50°% (Renens).

## Acteurs

On distingue une série d'acteurs qui sont impliqués selon les différentes tâches requises :

*Responsabilité générale de l'EDD.* Dans près de 30°% des réponses des cantons et des villes, c'est le responsable du développement durable qui assure cette tâche et dans 25°% des cas, c'est le chef de service. Dans les plus petites communes, c'est l'organe exécutif qui endosse ce rôle. Le chef de projet, un expert externe, un collaborateur du service concerné ou d'un autre service, ainsi que l'organe législatif peuvent aussi assumer cette responsabilité.

*Coordination.* Cette fonction est assurée par le responsable du développement durable (36°%) ou le chef de projet (34°%).

*Réalisation de l'acte évaluatif.* Pour effectuer l'analyse proprement dite au moyen d'un outil, on retrouve ici les mêmes acteurs, soit le chef de projet (24°%) ou le responsable du développement durable (23°%). Le chef de service ou un membre de l'exécutif jouent aussi ce rôle dans certains cas.

*Participation à l'évaluation.* D'autres personnes accompagnent le processus ; sont mentionnés des collaborateurs du service ou d'un autre service, un expert externe ou un représentant de l'exécutif.

*Décision.* C'est à l'organe exécutif que revient majoritairement le rôle du décideur (56°%). Selon les cas, il peut s'agir également du chef de service (12°%), de l'organe législatif (10°%), du chef de projet (10°%) ou du responsable du développement durable (8°%).

## Fréquence de réalisation des EDD

Le nombre d'EDD réalisées par année varie grandement d'une collectivité à une autre.

---

<sup>25</sup> Seule une trentaine de collectivités a répondu à cette question.



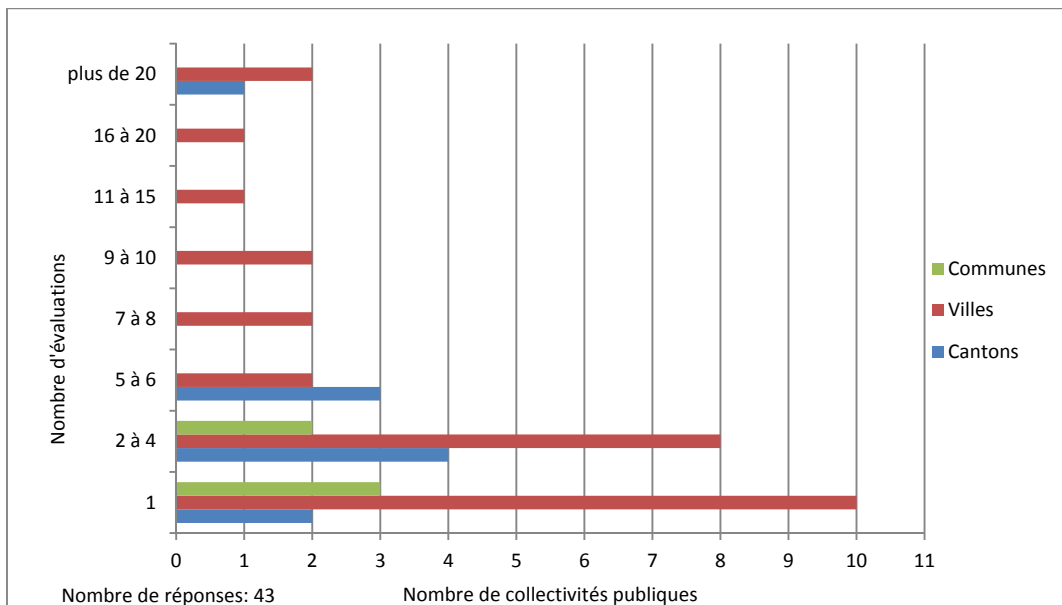


Figure 6: Nombre d'EDD réalisées par année, par canton, ville et commune

Le canton d'Argovie, les villes de Bülach, Nyon, Yverdon-les-Bains et Thalwil pratiquent plus de 10°EDD par année. Ces collectivités, comme celles qui analysent plus de six projets par an (Bubikon, Carouge, Lengnau, Zürich), ont toutes institutionnalisé l'EDD. Le canton de Fribourg, qui a pris la décision en 2011, prévoit d'analyser dès 2012 entre 20 et 25 projets par an.

Les collectivités qui pratiquent une fois par année une EDD le font dans le cadre de leur Agenda 21, notamment pour les communes de Carouge, d'Onex et de Tramelan.

## 2.7 Conséquences et bénéfices de l'EDD

La manière dont sont utilisés les résultats est primordiale. La figure ci-après montre sur quelles dispositions l'EDD a débouché et quelles modifications elle a induites.

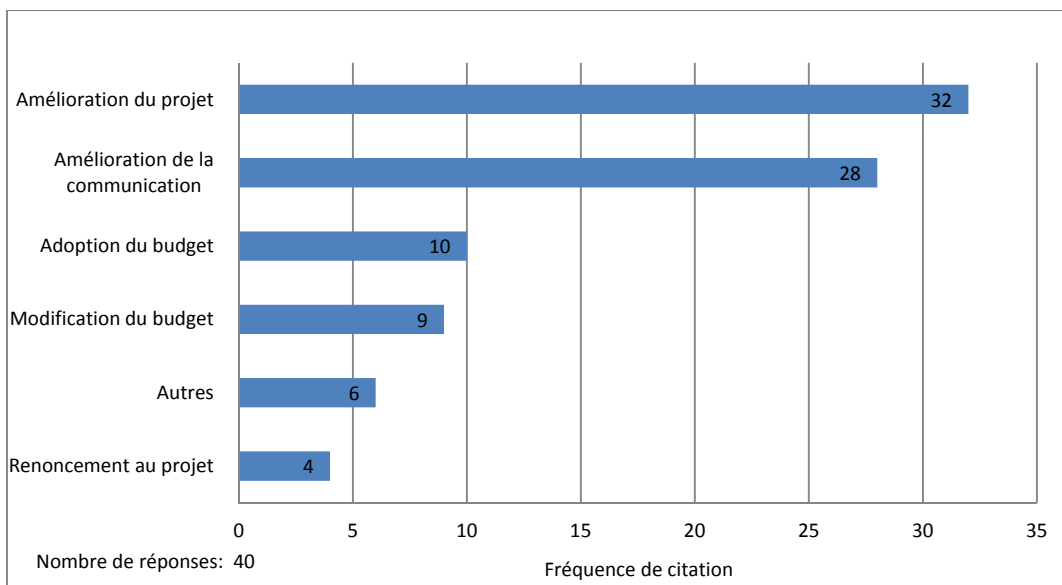


Figure 7: Conséquences de l'EDD (question à choix multiples)

Les résultats démontrent que l'EDD conduit le plus souvent à des améliorations du projet. Elle permet également de mieux communiquer les points forts et les points faibles : elle fournit des arguments

pertinents pour convaincre les bailleurs de fonds et pour informer la population sur les effets du projet de manière transparente. Dans certains cas, l'EDD permet de faire adopter le budget plus facilement, mais plus rarement d'y apporter des modifications. Il apparaît cependant que des propositions de modifications financières engendrées par l'EDD sont difficilement applicables. Parmi les raisons «autres» sont cités le respect de l'Agenda 21 communal (Tramelan), la minimisation des conflits (Thalwil) ou la sensibilisation au développement durable (Yverdon-les-Bains).

Les cantons, villes et communes interrogées dans le cadre de l'enquête ont indiqué que les EDD apportent en outre de nombreux avantages, répertoriés dans la figure 8.

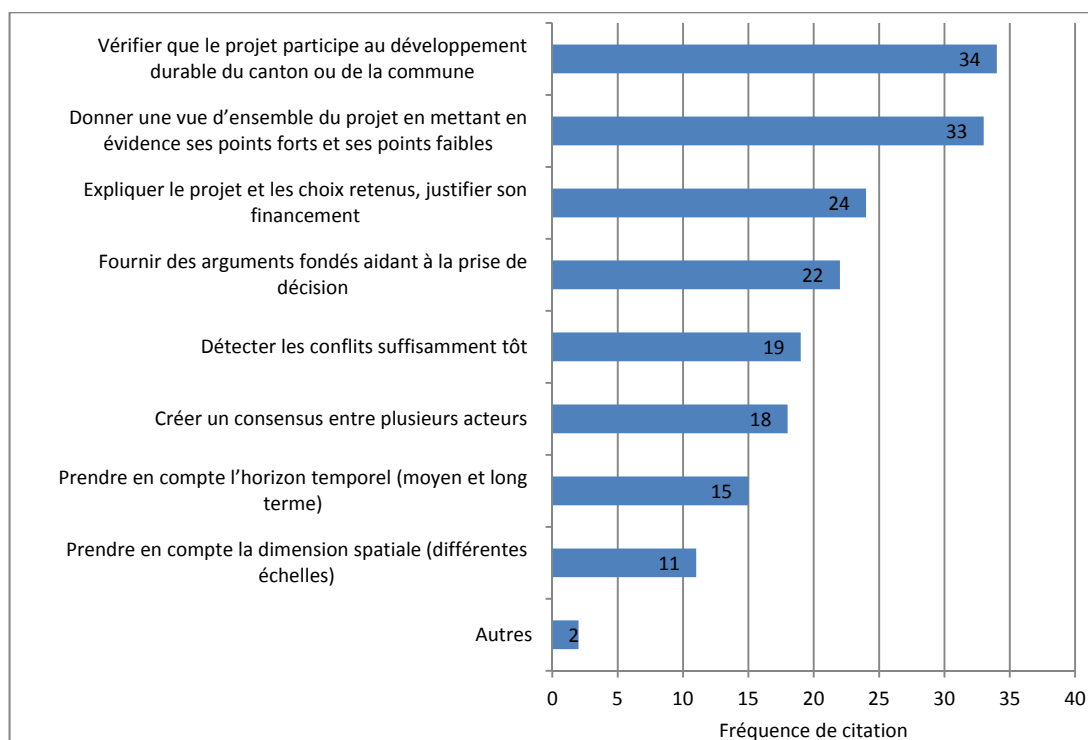


Figure 8: Bénéfices de l'EDD (question à choix multiples)

Pour plusieurs cantons et communes, l'EDD permet de vérifier les effets du projet sur l'environnement, l'économie et le social, ainsi que de donner une vue d'ensemble du projet en mettant en avant ses points forts et ses points faibles. On peut signaler que la prise en compte des horizons temporel ou spatial, qui sont des spécificités importantes de l'EDD, reste faible.

## 2.8 Communication des résultats

Lors d'une démarche EDD, une attention particulière doit être portée à la communication afin d'assurer une bonne interprétation des résultats. A l'interne comme à l'externe, la communication doit être adaptée aux différents groupes cibles.

Les *instances politiques* (législatif et exécutif) sont informées dans la plupart des cas par un rapport synthétique ou une note de service.

A *l'interne de l'administration*, ce sont, selon l'implication des personnes, soit les résultats bruts qui sont fournis, soit un rapport synthétique ou une note de service.

La communication *à la population* est plus difficile dans ce domaine très pointu. Néanmoins des moyens comme le site internet ou le journal de commune sont utilisés.

## 2.9 Autres types d'évaluation dans des domaines spécifiques

A côté des EDD généralistes convenant pour de nombreux projets, il existe des procédures et des outils spécifiquement adaptés pour certains domaines, notamment:

- *Plans directeurs cantonaux d'aménagement du territoire:* l'ARE et l'OFEV, en associant des cantons et des représentants de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) ainsi que de la Conférence suisse des chefs de services et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE), sont en train d'établir une méthode appelée «évaluation des effets». L'idée est d'utiliser l'EDD dans la révision de ces plans. Cette méthode contient deux volets. Le premier volet permet une évaluation globale du plan directeur cantonal ou d'une de ses parties (p.ex. urbanisation) à l'aide des critères du Conseil fédéral pour le développement durable. Il a été testé dans les cantons de BE, BS, NE et SG. Le deuxième volet concerne plus spécifiquement les installations (centre commercial, terrain de golf, décharge, complexe touristique, etc.) et comporte donc également des critères d'implantation spécifiques. Les éléments méthodologiques développés dans le cadre d'un mandat externe seront intégrés dans un guide destiné aux cantons.
- *Nouvelle politique régionale:* une EDD des Programmes de mises en œuvre (PMO) doit être réalisée par les cantons et les résultats doivent être fournis au SECO, soit une évaluation ex-ante de la durabilité des PMO 2012-2015, des indications sur la manière d'évaluer spécifiquement les projets futurs au sein des PMO, une évaluation ex-post sur les résultats du précédent exercice NPR 2008-2011. En 2011, 18 cantons sur les 24 concernés par cette politique, ont analysé leur programme 2012-2015 selon le développement durable, soit huit de plus que précédemment. Les outils utilisés ont principalement été: - la grille Excel de l'ARE<sup>26</sup> - la Boussole bernoise - Boussole21 - la Checkliste Nachhaltigkeit. La qualité des évaluations est variable et des recommandations ont été formulées dans le but d'encourager cette pratique au sein des cantons<sup>27</sup>.
- *Programme ARE-OFEN Quartiers durables 2011-2012:* l'ARE et l'OFEN ont lancé ce programme en 2009. Dans une première étape, ils ont développé, en partenariat avec le canton de Vaud, la ville de Lausanne et le schéma directeur de l'Ouest lausannois, l'instrument d'évaluation « Quartiers durables by Sméo ». Cet outil d'aide à la décision pour la réalisation de quartiers durables a été appliqué à six quartiers pilotes en 2010. De fin 2011 à fin 2012, 18 communes ont été sélectionnées et sont soutenues par la Confédération pour l'application de l'outil. Ce dernier est par ailleurs en accès libre en ligne.

On a pu ci-avant voir que la pratique des EDD va de pair avec la sensibilisation générale au développement durable. Ces différentes applications d'EDD, de même que les acteurs concernés, gagneraient à être mieux coordonnés.

---

<sup>26</sup> ARE, 2008

<sup>27</sup> ARE-SECO, document interne, 2011

### 3 Synthèse et perspectives

L'EDD fait partie intégrante de la Stratégie fédérale pour le développement durable, en tant que moyen de mise en œuvre. Plusieurs politiques sectorielles ont déjà fait l'objet de telles évaluations : plan sectoriel des transports, loi sur la prévention de la santé, révision de la loi sur l'aménagement du territoire. D'autres instruments sont par ailleurs utilisés par l'administration fédérale pour les infrastructures routières (NISTRA) ou ferroviaires (NIBA).

Au niveau des cantons et des communes, l'EDD fait partie des activités offertes par l'ARE pour promouvoir le développement durable, au même titre que le Cercle Indicateurs pour le monitoring, le Programme d'encouragement pour le soutien à des projets, les démarches de développement durable, les bonnes pratiques ou le programme ARE/OFEN Quartiers durables.

La situation décrite dans le présent document, établie sur la base d'une enquête, est encourageante. Néanmoins elle peut être encore améliorée, et ce, de diverses manières :

#### *Valoriser le potentiel*

L'état des lieux a fourni des indications sur les collectivités publiques qui pratiquent des EDD de leurs projets et sur les procédures mises en place au cours de ces dix dernières années. Si pour l'heure, c'est plutôt l'affaire des cantons et des villes, on voit néanmoins se dessiner un intérêt des plus petites communes, ce que l'on constate aussi dans les démarches de développement durable. Il est encourageant de voir que le nombre de collectivités pratiquant l'EDD croît d'année en année. Néanmoins, il reste encore un grand potentiel, puisque, sur les quelques 220 communes ayant une démarche de développement durable, seule une trentaine mène des EDD et, parmi les quelque 120 villes de Suisse, les deux-tiers sont encore à convaincre. A l'inverse, faire des évaluations pourrait inciter des cantons ou des communes à se lancer dans une démarche de développement durable. Les cantons disposent ici d'une grande marge de manœuvre pour inciter les communes, en offrant des plateformes de rencontre ou en les assistant de leurs conseils. Lors de l'enquête, 26 collectivités publiques, dont quatre cantons, ont annoncé vouloir se lancer.

#### *Inciter à la cohérence entre les approches*

Il s'agit, notamment pour les communes, d'éviter les contradictions et d'encourager à rechercher une plus grande cohérence pour atteindre les objectifs du développement durable. Différents programmes sont utilisés mais ne sont pas toujours corrélés : démarche de développement durable, Cercle Indicateurs, évaluation de la durabilité, Cité de l'énergie, Charte d'Aalborg, Alliance dans les Alpes, etc.

#### *Mettre en synergie les différentes politiques*

L'amélioration de la coordination horizontale (à l'intérieur de l'entité administrative) et verticale (entre les échelons institutionnels) concernant les différents domaines nécessitant des EDD doit être poursuivie. Des potentiels de synergie existent encore entre les différents offices de la Confédération se préoccupant d'évaluation, entre les cantons eux-mêmes, ainsi qu'à l'intérieur des cantons et des communes. Les responsables des évaluations de projets, dans le cadre d'Agendas 21 ou non, les acteurs de la nouvelle politique régionale qui sont tenus d'appliquer des EDD à leur programme de mise en œuvre et aux projets dans ce cadre, ainsi que les aménagistes concernés par le plan directeur ou par des projets de quartiers durables, pourraient mieux profiter de leurs expériences réciproques.

Dans les régions, de plus en plus de petites communes seront concernées par des projets de tourisme: la nouvelle loi Innotour conditionne l'octroi de soutien financier à des projets répondant à des critères de développement durable (loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme, du 30 septembre 2011, art. 3b). Par des évaluations de la durabilité, il sera possible de le démontrer. De même dans le cadre de la promotion économique, si l'octroi de soutiens financiers était lié à des critères de durabilité, le recours à des instruments d'EDD serait une aide indéniable.

### *Echanges d'expériences et formation*

Les encouragements doivent se poursuivre notamment sous la forme du groupe d'échange d'expériences organisé par l'ARE. Il permet à des collectivités expérimentées de partager leurs manières de faire avec d'autres intéressés, et ainsi d'inciter par l'exemple. Il s'agira de continuer à cibler les thèmes à traiter selon les besoins des participants. L'organisation de cours sur une ou deux journées à l'intention des responsables de développement durable ou d'autres collaborateurs doit également se poursuivre. Des sensibilisations spécifiques pour les responsables politiques seraient également bienvenues. Les cantons ont un rôle important à jouer dans ce domaine, pour sensibiliser à l'interne de leur administration, comme à l'externe pour les communes notamment.

### *Ancrer les évaluations institutionnellement*

Cet acte est indispensable pour assurer la pérennité des EDD. L'ancrage se fera sans doute plus facilement si les différentes politiques sont connectées et si les acteurs concernés (délégués au développement durable ou à l'énergie, aménagistes, promoteurs économiques, responsables touristiques, etc.) peuvent se concerter pour atteindre ce même but. Le message sera ainsi plus facile à faire passer auprès des responsables politiques.

### *Organiser les EDD*

On a pu constater dans l'enquête que l'introduction des EDD dans la gestion administrative doit être minutieusement préparée. L'organisation de la procédure est encore souvent sous-estimée : la définition des acteurs à impliquer et de leur rôle, des ressources en temps et des moyens financiers à allouer doit devenir une étape préalable indispensable. Pour ce faire, l'implication de membres de l'exécutif et du législatif est déterminante. L'acceptation politique représente en effet une des principales sources des difficultés rencontrées par les cantons, villes et communes. Finalement le soin apporté à la manière de communiquer les résultats doit encore être perfectionné, car de cette étape dépend l'acceptation et donc la réussite de l'EDD.

### *Intégrer l'EDD dans la gestion du projet*

Une des difficultés mentionnées dans l'enquête est que l'EDD est parfois ressentie comme une surcharge de travail. Si celle-ci est intégrée dans la gestion du projet dès le départ ou si elle est intégrée dans le cahier des charges du mandataire, elle sera mieux acceptée comme une étape faisant partie intégrante du déroulement du projet.

### *Etendre le champ d'analyse*

Les types de projets analysés démontrent que les secteurs des infrastructures, du bâtiment et de l'espace public sont le plus souvent soumis à une EDD. Cette tendance va certainement se poursuivre au vu de l'intérêt manifesté pour les outils plus spécifiques comme pour les quartiers ou les plans directeurs. Cependant, les évaluations mériteraient d'être étendues à d'autres types de projets, dans les domaines social, culturel ou touristique.

### *Approfondir les critères sociaux et économiques*

Dès fin 2011, l'ARE a entrepris, dans le cadre de son groupe d'échange d'expérience EDD local, de consolider les aspects sociaux et d'ainsi apporter des améliorations aux outils. Il prévoit de faire de même avec les aspects économiques.

### *Renforcer la prise en compte des horizons temporels ou spatiaux*

Les notions de moyen et de long termes, de même que les différentes échelles spatiales caractérisent le développement durable et *a fortiori* les EDD. Elles sont cependant, la plupart du temps, insuffisamment considérées et mériteraient d'être renforcées. La définition des limites du système qui soient adéquates pour l'évaluation constitue un défi à relever.

Les évaluations de la durabilité ne doivent pas servir d'alibi mais doivent contribuer à ce que tous les projets s'orientent mieux vers un développement durable. Elles ne sont pas une simple recette mais un moyen permettant la concertation et l'amélioration continue. Plus l'intégration du développement durable sera effectuée tôt (dès la conception des projets), moins complexes seront les analyses ultérieures. Les EDD deviendront-elles donc à moyen et long termes inutiles ?

## 4 Bibliographie

- ARE, 2004, Guide des outils d'évaluation des projets selon le développement durable. Berne
- ARE, 2007, Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes. Berne
- ARE, 2008, Évaluation de la durabilité: Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés. Berne
- ARE, 2009, Evaluer ses projets sous l'angle du développement durable. Dépliant. Berne
- ARE, 2009, Programme d'encouragement pour le développement durable; Etat des lieux 2006-2008. Berne
- ARE, 2010, Fiches techniques : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes. Berne
- ARE, 2010, Evaluation des projets (EDD), cinq exemples. Berne
- ARE, 2006-2011, Bonnes pratiques. Berne. (<http://www.are.admin.ch/bonnespratiques>)
- ARE, 2012a, Promotion économique et développement durable dans les cantons. Etat des lieux et recommandations. Berne
- ARE, 2012b, Tourisme et développement durable. Bonnes pratiques et recommandations. Berne
- ARE, OFEN, 2011, Quartiers durables, Défis et opportunités pour le développement urbain. Berne
- Canton de Bâle-Campagne, 2005, Der Nachhaltigkeitskompass. Das Instrument für die Nachhaltigkeitsbeurteilung von kantonalen Vorhaben. Leitfaden, Version vom 7. März 2005
- Conseil fédéral suisse, 2012, Stratégie pour le développement durable 2012-2015. Berne
- Etat de Fribourg, 2011, Développement durable, Stratégie du canton de Fribourg. Fribourg
- Etat de Vaud, 2010, Boussole21: Évaluation de la durabilité des projets sur Internet. Jalon n° 8. Lausanne
- IDHEAP et SANU, 2006, WinWin22 : un outil de planification et d'évaluation de projets d'Agenda 21. Chavannes-près-Renens
- Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) du canton de Berne, 2008, La boussole bernoise du développement durable, Guide. Berne
- Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) du canton de Berne, 2010, Guide 2010. Berne
- Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) du canton de Berne, 2011, Mémento - Evaluations de la durabilité pour des affaires cantonales. Berne

[www.are.admin.ch/eddlocal](http://www.are.admin.ch/eddlocal)

## Annexes

### Tableaux synthétiques des données (état juin 2011)

#### Cantons

	Année de démarrage	Institutionnalisation (X) : en projet	Critères de pertinence	Outil	Démarche DD	Cercle Indicateurs
AG	2001	X		Checkliste Interessenabwägung	X	X
BL	2004	X	X	Nachhaltigkeitskompass BL	X	X
BE	2003	X	X	Boussole bernoise	X	X
FR	2011	X	X	Boussole21	X	X
GR	2008	-		Grille d'évaluation interne	-	X
JU	2007	-		Etude d'impact sur la santé EIS	X	-
LU	2007			Evaluation des effets	-	X
NE	2011	-		Evaluation des effets	X	-
SO	2008	-		Boussole bernoise	X	X
SG	2009	(X)		NHB-SG; Evaluation des effets	X	X
TI	2007	-		Boussole 21 / check-list	X	X
UR	2010			Grille d'éval. de GR modifiée	-	X
VS	2007	-		Boussole bernoise	X	X
VD	2006	X		Boussole21	X	X

#### Villes et communes d'agglomération\*

		Année de démarrage	Institutionnalisation	Critères de pertinence	Outil	Démarche DD	Cercle Indicateurs	Cité de l'énergie	Quartier durable
AG	Baden	2007	X	X	Checkliste Interessenabwägung	X	X	X	-
AG	Lengnau*	2008	X	X	Grille d'éval. interne	X	-	X	-
BE	Berne	<2000	X	X	Boussole bernoise	X	-	X	-
BE	Köniz	2008	X	X	Boussole bernoise	X	-	X	X
BE	Langenthal	2006	(X)	-	Boussole bernoise	X	X	X	-
BE	Mörigen*	2010	X	X	Boussole bernoise	-	-	-	-
BE	Münsingen	2008	X	-	Boussole bernoise	X	-	X	-
BE	Ostermundigen	2010	-	-	Boussole bernoise	-	-	X	X
BE	Steffisburg*	2008	-	-	Boussole bernoise	-	-	-	-
BE	Urtenen-Schönbühl*	<2000	-	-	Boussole bernoise	X	-	-	-
BL	Aesch	2001	X	X	Grille de Cité de l'énergie	X	-	X	-
FR	Fribourg	2007	-	-	Aequo3D	X	-	X	X
FR	Villars-sur-Glâne	2007	X	(X)	Aequo3D	X	-	X	-
GE	Carouge	2006	X	X	Grille d'évaluation interne	X	-	X	X
GE	Confignon*	2006	-	-	Grille d'éval. interne	X	-	X	X
GE	Lancy	2006	-	-	Grille d'éval. interne	X	-	X	-
GE	Onex	2010	X	-	Grille d'éval. interne	X	X	X	-

Evaluation de la durabilité de projets dans les cantons et communes  
Etat des lieux 2011 et perspectives

		Année de démarrage	Institutionnalisation	Critères de pertinence	Outil	Démarche DD	Cercle Indicateurs	Cité de l'énergie	Quartier durable
GR	Coire	2011	X	X	Grille d'éval. interne	-	-	X	-
LU	Lucerne	2009	-	-	Grille d'éval. interne	X	X	X	X
NE	Neuchâtel	<2000	X	-	Dialogue - enquête	X	-	X	X
SG	Altstätten	2008	-	-	Grille d'éval. interne	-	-	X	-
SG	St-Gall	2004	-	-	Projektanalyse NE	X	X	X	-
VD	Crissier*	2008	X	X	Boussole21	-	-	X	-
VD	Nyon	2009	X	X	Boussole21	X	X	-	-
VD	Renens	2010	X	X	OKpilot	X	-	X	-
VD	Vevey	<2000	-	-	Check-list de Vevey	X	-	X	-
VD	Yverdon-les-Bains	2006	X	X	Boussole21	X	X	X	X
ZH	Bubikon*	2008	X	X	Boussole bernoise	X	-	X	-
ZH	Bülach	2008	X	(X)	Grille d'éval. interne	X	X	X	-
ZH	Dürnten*	2009	X	X	Projektanalyse NE	X	-	-	-
ZH	Stäfa	2006	-	-	Nachhaltigkeitsbeurteilung Stäfa	X	-	-	-
ZH	Thalwil	2000	X	X	Triplebudgetierung	X	-	X	-
ZH	Uster	2011	-	-	Triplebudgetierung	X	-	X	-
ZH	Wiesendangen*	2010	-	-	Différents instruments	X	-	-	-
ZH	Winterthur	2011	-	-	Grille d'éval. interne	X	X	X	-
ZH	Zurich	2002	X		Différents instruments	X	X	X	-

## Communes

		Année de démarrage	Institutionnalisation	Outil	Démarche DD	Cité de l'énergie
BE	Huttwil	2008	-	Boussole bernoise	-	-
BE	Röthenbach	2000	-	Grille d'évaluation interne	-	-
BE	Tramelan	2010	X	Boussole bernoise	X	-
FR	Dompierre	2006	-	Aequo3D et WinWin22	X	-
SG	Ebnat-Kappel	2009	X	Grille d'évaluation interne	-	-
UR	Silenen	<2000	-	Grille d'évaluation interne	X	-
VD	Gryon	2006	-	Check-list de Vevey	-	-
VD	Ollon	2011	-	Programme fourni par le canton	-	-